

Commune de CHABANAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 23 mai 2024

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Angélique DE SOUSA DA SILVA

Pouvoir : Yvon CREMOUX donne pouvoir à Ginette VIGNAUD, José DELIAS donne pouvoir à Pascal BIGOT, Martine VALLADEAU donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Ginette VIGNAUD - Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Nadia MOREL - Claude BARON - Pascal BIGOT - Catherine MAHE – Axel-Romain BERNARD - Stéphane LOISEAU

Secrétaire de Séance : Claude BARON

Arrivée de Axel-Romain BERNARD à 20 h 20

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20 h 29

Le maire présente l'ordre du jour au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 29 avril 2024

1) Tarifs commune de Chabonais

Le maire présente la délibération des tarifs présentée en commission des finances. La commission a travaillé à partir des délibérations antérieures en appliquant une hausse de 3 %. Le travail effectué a permis d'ajuster certains tarifs qui n'étaient pas cohérents (tarifs hors commune pour les entreprises par exemple).

Délibération n°1

Tarifs salle polyvalente

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	Particulier contribuable commune	Association dont le siège social est sur Chabonais	Entreprises/sociétés	Particulier	Association	Entreprises/sociétés
Grande Salle	225/232	110/113	225/232	250/258	250/258	225/258
Moyenne Salle	125/129	60/62	125/129	130/134	130/134	125/134
Grande salle et moyenne salle	285/294	140/144	285/294	320/330	320/330	285/330
Cuisine	70/72	70/72	70/72	80/82	80/82	70/82
Option Vaisselle	40/41	40/41	40/41	45/46	45/46	40/46
Option Sono	25/26	25/26	25/26	30/31	30/31	30/31

1^{er} montant ancien tarif 2^{ème} montant tarif nouveau
Forfait chauffage 40 euros du 1^{er} novembre au 30 avril

Cours avec professeur : 52 € par mois (cours de zumba, arabesque, cours de yoga).

Forfait de 40 euros par mois pendant la période du 1er novembre au 30 avril pour les associations sans professeur.

Gratuit pour les agents une fois par an non reportable ; pendant la période du 1er novembre au 30 avril, ils doivent s'acquitter de 40 euros de majoration pour le chauffage.

Gratuit pour les associations dont le siège social est à Chabonais une fois par an non reportable pendant la période du 1er novembre au 30 avril, elles doivent s'acquitter de 40 euros de majoration pour le chauffage.

Tarifs foire et marché

Droit de place 5ml régulier ou non : 4,10 €

Le ml supplémentaire : 0,80 €

Livraison forfait (camion outillage par exemple) : 70 €

Branchement électrique : 2,10 €

Après échanges, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2

Droits de place hors foires et marchés (frairie) :

- jusqu'à 100 m² : 1,10 € du m²

- de 101 à 200 m² : 0,55 € du m²

- au-delà de 200 m² : 0,20 € du m²

Une étude est en cours pour la participation des forains à la consommation électrique générée par leur activité.

- installation sur le foirail forfait une semaine : 30 €/branchement/semaine. Tarif proratisé au-delà d'une semaine.

Droits de place sur domaine public (occasionnel) :

Marchands ambulants hors marché : 1,10 € le ml

Marchands ambulants hors marché branchement électrique : 2,10 €

Occupation domaine public (terrasse)

1,50 € du m² à l'année (actuellement 1,05 €)

Médiathèque

	CHABANAIS	HORS COMMUNE
16 – 20 ans	6,38/6,6	8/8,20
Individuel	12,83/13,20	16,01/16,5
Famille	15,6/16,1	19,21/19,80

1er montant ancien tarif/ 2ème montant tarif nouveau

Connexion Internet :

- adultes : 1,50 €/heure ou forfait 11 €/10 heures.

- jeunes : 0,75 €/heure ou forfait 5,50 €/10 heures.

Photocopies pour les abonnés seulement :

- format A4 : 0,50 €

- format A3 : 0,80 €

- reliure de dossier : 1,60 €

Cimetières

Concession 50 ans renouvelable une fois : 59 € le m2

Concession colombarium 50 ans renouvelable une fois : 412 €

Location caverne 50 ans renouvelable une fois : 721 €

Plaque jardin du souvenir : 36 €

Après échanges, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3

Accueil périscolaire rentrée 2024

	Commune	Hors commune
Accueil du matin :	1 €	1,10 €
Accueil du soir : (goûter inclus)	1,40 €	1,55 €

Après échanges, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4

Tivoli

	Commune			Hors commune	
	Particuliers	Associations	Entreprise /Sociétés	Associa-tions	Entreprises/socié-tés
Tivoli avec livraison aide au montage et démontage avec 2 agents	103 €	Gratuit	103 €	206 €	206 €

Exonération au profit d'Etagnac avec qui il existe un échange.

Après échanges, et ajustements de la délibération, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Monsieur le maire évoque un chemin rural à la Dauphie qui intéresse le propriétaire des parcelles C187, C188, C196 et C176. Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé et de son caractère d'impasse, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, autorisant la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Après échanges, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1

La décision modificative présentée au conseil municipal, propose d'inscrire des crédits complémentaires pour l'opération 0635 « Cheminement route de Limoges » pour un montant de 105 euros ainsi que des crédits nouveaux pour le remplacement d'une porte extérieure au Mill Club. Ces crédits supplémentaires seront financés par un prélèvement sur l'opération 346 « Matériel 2023 et 2024. »

Après échanges, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

La procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour les travaux de réfection du gymnase est lancée. Les bâtiments tertiaires devront réduire leurs consommations de 40 % d'ici 2030. Les bâtiments tertiaires qui ont une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m² sont concernées. Pour la commune de Chabonais, seul le groupe scolaire est concerné par cette mesure.

Protection incendie : cela incombe à la commune. M. le Maire suggère l'acquisition d'une bâche à incendie au niveau de Savignac et La Tuilière. Le coût de celle-ci serait supporté pour 1/3 par l'exploitant, 1/3 par Chabonais et 1/3 par la commune de St Quentin.

M. Baron présente les travaux qui seront réalisés au cours des prochains mois à savoir la salle des fêtes, les changements de porte des vestiaires du stade et du Mill club, la réfection de l'entrée du tennis couvert.

M. le Maire évoque le différend avec média presse, un courrier dont l'objet sera la négociation des tarifs publicitaires va être envoyé. L'association des commerçants rédigera un courrier en ce sens.

L'arrêté de l'état de catastrophe naturelle est à la signature du ministre de l'intérieur.

M. le maire aborde la journée des élections européennes qui se tiendra le 9 juin 2024. Il présente l'organisation du bureau de vote pour cette journée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 27 juin à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 30

Secrétaires de Séance

Claude Baron



CHABANAIS, le 24 mai 2024

Le Maire

